

Eugène RWAMUCYO ne sera pas extradé : il a été remis en liberté.

La Cour d'Appel de Versailles a refusé hier l'extradition du docteur Eugène RWAMUCYO vers le Rwanda. Cette décision était attendue dans la mesure où la jurisprudence ne plaidait pas en faveur d'une décision positive. De plus, lors d'une audience précédente, l'avocat général avait pris soin de laisser entendre qu'il n'était pas exclu que le Rwanda rétablisse la peine de mort en cas d'extradition d'un présumé génocidaire. Il faisait ainsi le jeu de la défense !

La même Cour d'Appel a aussi décidé de remettre Eugène RWAMUCYO en liberté. Si cette décision est liée au refus de l'extradition, on peut quand même s'étonner que ce qui était vrai voici une semaine ne le soit plus quelques jours plus tard : RWAMUCYO présenterait aujourd'hui des garanties de représentation ? Toujours est-il qu'il a quitté la prison de Bois d'Arcy pour rejoindre sa famille en Belgique. Si les juges d'instruction décident un jour de le mettre en examen, ce que nous demandons, faudra-t-il alors présenter une demande d'extradition auprès des autorités belges ?

Cette affaire vient une nouvelle fois souligner les errements de la justice française à l'égard des présumés génocidaires rwandais. Il est temps pour nous, partie civile, d'interroger les juges d'instruction pour savoir ce qu'ils comptent faire. On sait que Mesdames POUS et GANASCIA ont l'intention de se rendre de nouveau au Rwanda en commission rogatoire : on peut penser qu'elles recueillent sur place des témoignages importants qui leur permettront le plus rapidement possible de mettre les présumés génocidaires en examen. Par contre, nous venons d'apprendre que Madame JOLIVET et monsieur AUBERTIN, les deux juges récemment nommés et en charge des dernières plaintes, viennent d'avoir des promotions : ils ont quitté le Tribunal de Grande Instance de Paris. Un nouveau juge a été nommé !!!! Tout cela ne fera que repousser les échéances. Cette valse des juges d'instruction nous exaspère.

Le plus rapidement possible, nous allons provoquer une réunion avec nos avocats pour faire le point et déterminer une ligne de conduite. Les avocats de RWAMUCYO ont parlé de victoire ! Ils ne doivent pas oublier cependant, même si c'est ce qu'ils veulent faire croire à nos concitoyens, que leur client n'a pas été jugé sur le fond. Il faudra bien un jour que tous les présumés génocidaires soient présentés à la justice de notre pays afin qu'ils soient confrontés à tous ceux qui les accusent. Notre détermination reste sans faille.

A Reims le 16 septembre 2010.

Alain GAUTHIER, président du CPR